



## Une demande d'orientation dans une éventuelle démarche

Par **Wittyleeloo**, le **06/10/2011** à **19:10**

Mon père est mort le dimanche 14/08/2011 dans un hôpital. Il venait d'être hospitalisé dans une clinique pour des effets secondaires liés à une première et seule séance de chimio (cancer de la prostate). Son état général n'était pas mauvais, parfaitement conscient, juste diarrhées et mal de ventre. Le samedi 14 (1er jour du week-end du 15 août), un médecin l'a laissé sortir alors qu'il était en état d'extrême faiblesse. Des ambulanciers costauds l'ont mené jusqu'à son lit dans sa (notre) maison. Ensuite nous avons été seules ma mère et moi pour s'en occuper très difficilement, sans savoir quoi ni comment faire. Son état s'est empiré en moins de 2 heures (épuisement extrême, il ne tenait plus la tête droite, il bavait) , appel aux pompiers et SAMU resté 2 heures pour le stabiliser (hypothermie, déshydratation, etc). Puis amené à l'hôpital par le SAMU (refusé aux urgences de ladite clinique car plus de place alors qu'il en sortait...) Attaque cardiaque dans la nuit à l'hôpital, mort à midi passé quelques heures après. La clinique, en le laissant sortir alors qu'à la vue de tous cette sortie était incompatible avec son état, a fait de la NON-ASSISTANCE à PERSONNE en DANGER ayant entraîné la MORT. Faute à qui ? A pas de chance ? Au week-end du 15 août ? A la clinique ? Aidez-moi SVP, guidez-nous...

Par **Domil**, le **06/10/2011** à **20:04**

Si vous vous lancez dans ce type de démarches, il faut d'abord prendre un avocat et ensuite avec lui, demander copie du dossier médical

Par **Wittyleeloo**, le **06/10/2011** à **20:37**

Je vous remercie pour votre réponse aussi rapide. Comme tous les "petits", je ne crois pas être capable de mener à bien une telle opération. Je ne connais personne chez les avocats, je n'ai jamais eu à faire avec les administrations judiciaires, même pas un PV. Tout ça me dépasse, c'est injuste et je ne suis pas de taille à lutter. ET je suis fille unique, cad sans soutien d'une fratrie. Bref je me parle à moi-même, excusez-moi.  
Et encore une fois, MERCI pour votre conseil. Peut-être le suivrai-je après tout, demain est un autre jour !

Par **Domil**, le **06/10/2011** à **21:04**

Mais votre père voulait sortir ? Pourquoi votre mère et vous-même ne vous y êtes pas opposées ?

Par **Wittyleeloo**, le **07/10/2011** à **11:35**

Nous n'étions pas à la clinique, nous n'avions eu mon père qu'au téléphone. Ma mère l'avait vu la veille à la clinique, il était faible, mais pas autant que nous l'avons vu le lendemain. Au téléphone, mon père voulait sortir de la clinique parce qu'il estimait qu'on ne s'y occupait pas assez de lui (on est aux petits soins avec lui à la maison), il ne voyait les médecins qu'en coups de vent, il en avait assez. Pendant toute la matinée, on attendait que l'ambulance le ramène, et puis il n'y en a eu de libre qu'en tout début d'après midi. C'est quand il est arrivé que nous avons clairement vu qu'il y avait un problème, qu'il n'était pas en état. Les ambulanciers avaient même du mal à le soutenir (1m86, 94 kg) pour monter les escaliers jusqu'à la chambre.

Si nous avons su, il va sans dire que ni ma mère ni moi n'aurions envisagé qu'il rentre à la maison, on ne savait pas comment s'occuper d'un si grand malade, comment réagir à une complication, et en effet il nous a fallu appeler les pompiers et le SAMU vers 4h de l'après-midi.

Il se trouve que les semaines après, la clinique a réclamé à mon père par 2 courriers de contentieux 100 euros pour un petit séjour en juin. Au second courrier la semaine dernière, j'ai envoyé moi-même un chèque de 100 euros, avec une lettre les mettant devant leurs responsabilités de l'avoir laissé sortir dans un état incompatible avec une sortie la veille de sa mort, prétendant bravache que ces 100 euros représenteraient bien peu si je les menais en justice pour la sortie de mon père sans décharge ou même par déontologie médicale. Et là, hier, j'ai reçu une carte d'excuse du directeur de la clinique (juste avec "toutes mes excuses" sans explications pour quoi au juste) et mon chèque annulé. Selon moi, ces 100 euros étaient dus légitimement, je le reconnais volontiers, parce qu'il s'agissait d'un autre séjour, j'ai trouvé du coup curieux qu'ils essaient de me "calmer ma volonté de les poursuivre" en m'annulant cette note de 100 euros. Ils se savent en faute, ou bien comment expliquer ce geste. C'est mon avis mais je voulais d'abord avoir un avis professionnel d'un avocat et je me suis tournée vers votre site, n'en connaissant aucun. Peut-être je me monte la tête, il est vrai que j'ai du mal à digérer la mort de mon père, mais son décès a surpris tout le monde, médecin de famille y compris. Tout a été très vite. Rien ne laissait prévoir une issue si rapide si dramatique. Pour moi, mon père serait encore vivant s'il avait été proprement pris en charge par la clinique en question, au lieu de le renvoyer dans ses foyers ! Imaginez un peu s'il avait vécu seul ! Au moins, ma mère et moi avons tout fait, j'ai même dû démonter un siège à roulettes d'une autre pièce pour pouvoir le transporter jusqu'aux toilettes, pas bricoleuse, je me suis même fait mal en le faisant. Ma mère le nettoyait, il était trop faible, etc. Un cauchemar qui n'aurait pas eu lieu d'être pour les DERNIERES images qu'on a eu de lui si en souffrance et affaibli, lui autrement très digne et fier dans sa vie. J'espère que je m'exprime suffisamment bien pour que vous ayez une assez bonne idée de "notre cas". Et MERCI d'avoir demandé des explications, je me tiens à votre disposition pour de plus amples infos. Je crois que mon père connaissait vaguement une avocate sur ma ville, je vais tenter de la contacter mais il me semble que chaque avocat a sa spécialité ? En tout cas, merci d'exister, Legavox.